Mercredi, 28 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 14.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS......	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 27 MARS 1849.

SITUATION MILITAIRE DE LA HONGRIE.

Depuis longtemps déjà les nouvelles de la Hongrie ont cessé d'être favorables à l'armée impériale.

L'étoile de Windischgraetz a décidément pâli. Il fut pourtant intrépide, ce héros de la réaction, ce grand seigneur courroucé; il s'était pris corps à corps avec la révolution; il voulait étrangler l'hydre dans ses bras; mais, après l'avoir deux fois terrassée, les forces commencent à lui manquer.

Il croyait, en entrant en Hongrie, qu'il n'y aurait qu'une cité rebelle de plus à réduire en cendres, qu'une troupe novice à écraser par la supériorité numérique, et que tout serait fini; mais, à sa grande surprise, les Madgyars lui livrèrent sans résistance toutes les villes situées le long du Danube; ils le laissèrent même s'installer dans leur belle capitale. La jeune armée hongroise, au lieu de se présenter à sa rencontre, se retira au loin, au delà des marécages de la Theiss, et se retrancha dans une position inaccessible.

Mais en même temps, au milieu des montagnes du nord, du sud, apparaissent tout à coup des corps-volants agiles, qui se mettent à harceler de tous côtés l'agresseur et menacent tantôt ses flancs, tantôt ses derrières, interceptent ses communications, se jettent à l'improviste sur ses détachements isolés et poursuivis, et s'échappent, comme des feux follets, sans qu'on puisse les atteindre.

Cette guerre de guérillas, ressource suprême d'un Peuple qui défend son sol envahi, est conduite de la part des Madgyars avec une grande habileté.

Il serait difficile de suivre tous ces corps volants à travers leurs courses nomades. Nous rappellerons seulement qu'au moment même où les généraux autrichiens entraient triomphalement à Pesth, le général Schlik, aux environs de Kaschau, se débattait, lui et ses colonnes mobiles, qui, en fin de compte, sont aujourd'hui presque anéanties. Plus tard, un jeune chef hongrois, Georgy, se montra dans le comitat montagneux de Trenchin; pendant quelques semaines, il tint en échec toute l'armée autrichienne, en menaçant hardiment ses bases d'opérations, quand la petite forteresse de Léopoldstadt, qui lui servait de point d'appui, fut emportée d'assaut. Ce courageux partisan, éloigné de plus de 50 lieues de l'armée principale des Hongrois, et cerné par des forces supérieures, combina si bien ses mouvements avec ceux des autres corps-volants, qu'il réussit à se frayer un chemin jusqu'à la Theiss. C'est une de ces retraites qui sont plus glorieuses que des batailles gagnées.

En même temps, à l'autre extrémité du théâtre de la guerre, le général Bem, à la tête des Szeklers, tribus guerrières dont il est devenu l'idole, s'emparait de toute la Transylvanie. Les Valaques cédèrent partout devant lui. Le commandant autrichien, Puchner, réduit aux abois, ne trouva son salut que sous l'égide de la puissance moscovite, et pourtant, malgré cette intervention, si honteuse pour l'Autriche, Bem est resté maître de presque tout le pays. Il a assuré ainsi les derrières de l'armée de la Theiss, et de plus il a su rallier à la cause des Madgyars ces mêmes Valaques insurgés qu'il avait précédemment vaincus. Une lettre du digne Kossuth, que nous avons eue sous les yeux, atteste ce fait important.

Ces opérations brillantes, mais partielles, n'avaient cependant pas empêché l'ennemi de gagner du terrain et de prendre les forteresses de Léopoldstadt et d'Esseg. Aussi les principales forces madgyares ne pouvaient-elles rester longtemps immobiles. Il fallait donner un nouvel élan à la nation et ranimer la lutte.

L'armée de la Theiss, forte de 55,000 hommes, et commandée par le général Dembinski, se mit enfin en mouvement vers le milieu du mois de mai dernier; elle franchit le fleuve, et son avant-garde se présenta un moment devant Hatran, à 6 mètres de Pesth: des cris d'espérance et de joie retentirent dans la capitale. Windishgraetz, poussé à bout par cette provocation, débarassé d'ailleurs de Georges, et trouvant les chemins plus praticables, résolut de tenter un grand coup. Il s'avança vers la Theiss, opéra sa jonction avec les débris de Schlik, et alla trouver les Madgyares qui, cette fois, s'attendaient à un combat acharné, qui en effet s'engagea près de Kapolna, et dura deux jours sans résultat décisif. Les Madgyars se retirèrent à Maklaz, à une journée de marche, après avoir perdu en tout, d'après les bulletins autrichiens, 300 morts et 800 prisonniers. (1).

La lutte recommença bientôt. Windischgraëtz, qui se proposait apparemment d'attaquer encore une fois l'ennemi de front, envoya un corps considérable, commandé par le général Zeisberg, pour le prendre de flanc ou bien pour lui couper la retraite. Ce corps tomba au milieu des colonnes de Dembinski et s'y engloutit comme dans un gouffre près de Mezœkœwelez.

En effet, 4,000 Autrichiens restés sur le champ de bataille, une quantité de canons pris par les Madgyars, le général Zeisberg fait prisonnier, tels furent les résultats de cette journée. La *Gazette de Breslau* porte le nombre de morts autrichiens à 7,000 et le nombre de canons pris par les Madgyars à 60.

Presque en même temps d'autres troupes madgyares remportaient également une victoire signalée à Szolnok. La ville de Szolnok a une grande importance sous le rapport militaire, parce qu'elle est située sur la route de Pesth, près de la Theiss, et qu'il s'y trouve un pont sur la rivière. Aussi les Autrichiens ont-ils plus d'une fois essayé de se rendre maîtres de cette position, mais toujours en vain.

La brigade autrichienne de Grammont, forte de 5,000 hommes, s'avança pour s'emparer définitivement de cette place; mais elle se heurta contre un corps madgyar commandé, dit-on, par un général français, Duchâtel, et elle fut non-seulement repoussée, mais écrasée et poursuivie jusqu'à Czeyba, où le Ban Jellachich se porta en toute hâte pour la sauver d'une destruction totale.

Ces deux batailles marquent une phase nouvelle dans le cours de cette guerre : ce fut un revirement soudain qui découragea les Autrichiens et exalta les espérances des Madgyars. Par suite, aujourd'hui l'enthousiasme de la nation est au comble : paysans et nobles, tous se jettent à l'envi dans la lutte.

Les grandes masses sont à présent en face l'une de l'autre, dans une attitude également menaçante, et on s'attend bientôt à un choc terrible et décisif. D'après les dernières relations arrivées du théâtre de la guerre, l'armée autrichienne a pris les positions suivantes :

Le ban croate a établi son quartier général à Kecskemet; le général Schlik à Erlau, et le gros de l'armée est cantonné entre ces deux points. Sur le prolongement de la même ligne, au Nord, se trouvent encore les deux brigades détachées de Jablonowski et de Gœtz. La première est aux environs d'Erlau, la seconde à Tokaj, si toutefois les renseignements des journaux allemands sont exacts.

Le commandement général est à présent partagé entre les généraux Schlik et Jellachich. Quant à Windishgraëtz, cet illustre champion de la monarchie, il a déjà remis son épée au fourreau; il est parti pour Bude, en se réservant seulement la direction suprême des opérations stratégiques.

Nous apprenons encore par le dernier bulletin que les Serbes de Teodorowitch se sont mis simplement sur la défensive, à la rive gauche du Marosh, et leurs frères de la principauté, pressés par une sommation du gouvernement turc, se sont embarqués sur le Danube, pour retourner dans leurs foyers.

La Transylvanie est calme pour le moment. Le général Bem, souffrant de sa blessure, a opéré un léger mouvement de retraite vers Marosh-Vasarheli, ce qui a mis de très-bonne humeur le général Puchner, comme on le voit dans son bulletin.

Mais tandis que les grandes masses s'observent silencieusement, la guerre des guérillas se développe progressivement sur toute l'étendue de la Hongrie, et prend des proportions formidables. Tous les journaux allemands l'attestent, même ceux de Vienne. La diète de Debreczin avait décrété, sur la proposition de Kossuth, la levée en masse (la convocation du landsturm); la plupart des députés sont partis en qualité de commissaires du gouvernement pour organiser dans les provinces le mouvement général, et déjà des nuées de paysans armés de faux, de piques et de fusils de chasse se rattachent aux corps volants et parcourent le pays en tous sens. Le *Lloyd* autrichien du 15 mars nous apprend qu'un corps composé de 2,000 Honweds (garde mobile devenue troupe de ligne), et de 6,000 paysans armés, après avoir franchi le Danube près de Fœldvar, s'est présenté à Eicseny à 4 kilomètres de Pesth.

Une autre colonne s'est montrée à Gœdœlo, à trois heures de cette ville, et s'est emparée d'un convoi considérable de bestiaux.

La poste, qui devait se rendre à Fünfkirchen le 10 de ce mois, a été forcée de rebrousser chemin à cause des insurgés qui interceptent les communications sur ce point.

A Stuhlweissenbourg, sur la grande route de Vienne, Pertzel a subitement apparu avec Bathyani, et ils y ont arboré l'étendard de l'insurrection générale. Enfin, Georgy a de nouveau franchi presque toute la Hongrie pour dégager la forteresse de Comorn, la clef de la Hongrie, assiégée par le général Simonich. Le général autrichien paraît s'être déjà retiré à Léopoldstadt, et Presbourg même est peut-être déjà aux mains de Georgy.

Tous ces corps de partisans, ces bandes de paysans armés, enveloppent l'armée autrichienne comme dans un réseau inextricable, et malheur à elle si elle subit encore un échec sur la Theiss. Elle ne s'en relèvera pas.

Ajoutons à toutes ces nouvelles que l'arme la plus dangereuse employée par le despotisme autrichien contre les Madgyars s'est déjà brisée entre ses mains. Les populations naïves et simples des Slaves du sud, qui d'abord s'étaient laissé entraîner à une guerre sacrilége contre la liberté, en croyant défendre leur nationalité menacée, ont enfin compris qu'on les a ignominieusement trompées.

Windishgraetz et Jellachich ont fait évanouir toutes leurs illusions patriotiques. Le premier vient d'intimer au patriarche de la Serbie de casser toutes les autorités nouvellement instituées dans le sens national et de rétablir l'ancien ordre de choses, au profit de l'Autriche. Le patriarche, jusqu'ici dévoué à la monarchie, s'est vu lui-même dans la nécessité de protester contre cette mesure de la manière la plus énergique. De son côté, le Ban a prescrit d'introduire l'allemand dans les écoles de la Croatie, comme langue d'enseignement public. Ces mesures, si en harmonie avec la fameuse Constitution d'Olmutz, ont déjà dessillé tous les yeux chez les Slaves et détrompé les organes de l'opinion, tels que le *Slavenski Jug* (*l'Allianceslave*), la *Gazette slave du Midi* et celle d'Agram, qui éclatent aujourd'hui en reproches amers.

C'est ainsi que nous trouvons dans une correspondance adressée des bords de la Save à la *Feuille constitutionnelle de Bohême* cet aveu si tristement vrai. « Nous avons réalisé la fable du citron dont on a exprimé tout le jus pour le rejeter ensuite comme ne servant plus à rien. »

Au milieu de cette consternation générale, une voix naguère si populaire sur la Drave, celle de Stratimiro-

(1) Le notaire de Kapolna rapporte qu'il y avait 1,500 morts du côté des Madgyars et 4,000 dans les rangs des Autrichiens; mais peut-être s'agit-il de la bataille suivante.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE,

OU MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

> Les maux sont le marteau, la vie est un enclume;
> L'homme, comme un métal, est né pour s'y forger,
> Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

CHAPITRE PREMIER.

(*Suite.*)

MES ANCÊTRES. — MES PARENTS QUITTENT BAGDAD SUR DES BRUITS DE PESTE. — MA NAISSANCE EN 1804, AU MILIEU DES RUINES DE NINIVE. — SÉJOUR A BAGDAD.

On prévoit déjà que j'ai été trompée par mon amie. Elle vendit mes bijoux et perdit l'argent au jeu. Non contente de m'avoir dépouillée de tout ce que je possédais, elle poussa l'indélicatesse jusqu'à emprunter, en mon nom, de l'argent à une princesse que je connaissais et qui m'avait témoigné une grande amitié, lui disant que j'en avais le plus grand besoin, et que j'étais si malheureuse que j'avais recours à sa bonté. Par cette coupable ruse elle me fit perdre l'affection de mes meilleurs amis. Souvent elle m'avait manifesté l'intention de m'abandonner ses propriétés à sa mort; mais, après information, j'appris que ses biens étaient tellement grevés d'hypothèques qu'on ne pourrait pas en retirer un *para*.

Longtemps je ne voulus croire que la duchesse avait eu l'intention de me tromper; mais enfin, lorsque je vis clairement sa perfidie, mes amis me conseillèrent de lui intenter un procès pour recouvrer ce qu'elle m'avait si indignement escroqué. Mon affaire était des plus claires. Le juge me fit compliment de ma conduite, et la décision fut en ma faveur. Mais, lorsque je m'attendais à en cueillir le fruit, j'eus la mortification d'apprendre que la duchesse avait fait cession entière de ses biens à une autre dame et qu'elle avait disparu; de telle sorte que je n'en ai jamais tiré une obole. La facilité avec laquelle j'ai été victime de l'escroquerie de plusieurs personnes doit être attribuée à ma mauvaise éducation. Cependant, j'avoue, dans toute la sincérité de mon âme, que dans de semblables affaires je préfère la sauvage franchise de l'Arabe à la rouerie européenne.

Un bédouin du désert tient inviolablement sa promesse, dût même sa ponctualité lui coûter la vie. Mais n'anticipons pas, et revenons aux jours de mon enfance. Dans le temps de calme et de bonheur, je préférais la société des vieillards à celle des enfants de mon âge. Mon plus grand plaisir était de rester à côté de ma grande-mère qui est morte à cent-quatre ans. Je me souviens très bien du plaisir avec lequel j'écoutais le récit de sa vie aventureuse. Je me rappelle aussi avec quel intérêt palpitant j'écoutais les étonnantes histoires racontées par mon grand-père, sur les événements auxquels il avait pris part pendant le long cours de sa carrière. Je n'oublirai jamais la terreur que j'éprouvais en entendant le récit du siége de Mousoul, par Nadir Shah, en 1643, siége qui dura plusieurs jours. Il disait que le pacha qui gouvernait et qui protégeait les chrétiens, fit une proclamation pour inviter les habitants à adresser leurs prières à Dieu, chacun selon sa manière d'adorer le Très-Haut; il ajoutait que les chrétiens, dans cette circonstance, imitant l'exemple des anciens Ninivites, s'efforcèrent de détourner la colère du Tout-Puissant par des actes de charité, de mortification et de pénitence, couvrant leur corps de cilices, et jetant des cendres sur leurs têtes.

La ville fut défendue avec un grand courage, car les habitants étaient résolus à mourir plutôt que de se rendre. Les femmes et les enfants offraient leurs services avec une ardeur admirable. On avait donné plusieurs assauts, on avait fait plusieurs brèches, mais les assaillants étaient constamment repoussés, et les brèches faites pendant le jour étaient comblées la nuit. Enfin le shah, lui-même, irrité de l'opiniâtreté des assiégés, fit dire au pacha qu'il avait réussi à creuser une mine sous le rempart de la ville, qu'il allait y mettre le feu, si les habitants ne se rendaient pas. Le pacha refusa de capituler, la mine sauta, bouleversa et embrasa une grande partie de la ville.

Mon grand'père perdit plusieurs de ses frères dans le cours de ce siége épouvantable. Il perdit aussi une précieuse bibliothèque, des chevaux et d'autres objets qui lui avaient coûté beaucoup d'argent. Les chrétiens se conduisirent si noblement dans cette occasion, qu'ils s'attirèrent l'admiration des Turcs, et lorsque Nadir Shah, forcé de lever le siége, prit la fuite vers Bagdad, on répara aux frais du gouvernement quelques églises chrétiennes qui avaient été grandement endommagées.

J'étais l'enfant gâté de ma grand'mère; lorsqu'elle mourut, elle me légua son *khelkhal*, son *kirdan*, ou collier, qui était magnifique, formé de plusieurs chaînes d'or et de rangées de perles, son *kharandel* ou bijou du nez, et son *kamar* ou ceinture de bijoux. J'ai conservé avec un soin religieux toutes ces marques de son affection jusqu'au jour où elles m'ont été dérobées avec d'autres objets que je tenais de mes parents et qui étaient d'une très grande valeur.

Ma mère eut dix-huit enfants, dont neuf seulement ont survécu, cinq garçons et quatre filles. J'étais la plus jeune des demoiselles, excepté une qui mourut à l'âge de dix ans. Mes deux autres sœurs se marièrent; la plus jeune des deux était d'une rare beauté. Son teint avait autant de finesse que de fraîcheur; ses yeux étaient grands et noirs; sa chevelure avait la couleur de l'aile du corbeau, et était aussi douce que la soie la plus fine. Les qualités de l'esprit n'étaient pas inférieures à celles du corps, quoique son intelligence n'eût pas eu l'avantage d'une éducation européenne. Tel est le fidèle portrait de ma sœur, qui avait nom *Férida*, c'est-à dire l'*incomparable*. A l'âge de douze ans, elle fut mariée à un riche seihk de seize ans, et douze mois après elle donna naissance à un beau garçon.

Mon neveu était le gamin le plus précoce que j'aie jamais vu. Il n'avait pas encore atteint sa troisième année qu'il débitait avec grâce ces compliments qui, dans les contrées de l'orient, constituent la première partie de l'éducation. Avant l'âge de quatre ans, il lisait d'une manière irréprochable.

CHAPITRE DEUXIÈME.

GRANDE CHALEUR A BAGDAD. — MŒURS DES HABITANTS. — VOYAGE DANS LA PERSE. — ÉTUDES RELIGIEUSES. — PERSÉCUTIONS DE MA FAMILLE. — JE ME RÉFUGIE DANS UN COUVENT.

Dès l'âge de quatre à onze ans, je vécus tantôt à Bagdad, tantôt à Mousoul. Ma famille passait ordinairement dans cette dernière ville six mois d'été, pour éviter la chaleur excessive qui règne durant cette saison dans la célèbre capitale des califes. Son intensité est si grande, que les habitants sont forcés de passer la moitié de la journée, lorsque les rayons du soleil deviennent de plus en plus brûlants, dans le *Serdab*, appartement souterrain, bâti dans ce seul but, où l'on maintient une certaine fraîcheur en répandant de l'eau, et au moyen de la ventilation d'un large éventail mis en mouvement par de nombreux esclaves. Ils restent dans le souterrain jusqu'au soir; ils se transportent alors à une terrasse qui domine chaque maison, pour y jouir de la fraîcheur de la brise.

Pendant les mois les plus chauds, lorsque le thermomètre est souvent à la hauteur de 120 degrés fahrenheit, les dames portent une large robe de soie ou chemise, des *babouches* ou pantoufles, et point de bas. La nuit, on dort sur la terrasse, au haut de la maison, et en plein air : les dames, les hommes, les enfants et les domestiques ont des terrasses séparées.

Parmi les habitudes des dames de Bagdad, il en est une qui paraîtra fort extraordinaire aux Européens : Dans les mois de juillet et d'avril, elles mouillent leurs vêtements de nuit avec de l'eau froide, pour les tenir aussi frais que possible; ensuite elles les tordent, et ont la précaution de placer sur leurs lits des rameaux de palmier, puis s'endorment voluptueusement la tête appuyée sur cet oreiller de feuilles et de fleurs. Malgré cette bizarre habitude, on entend rarement parler dans ce beau pays de rhumatismes, si communs dans l'Europe occidentale et surtout en Angleterre. En juillet, les personnes que leurs affaires ou occupations forcent à sortir des maisons, courent risque d'être suffoquées par le *samiri* ou vent du désert.

L'habitude de se lever de grand matin est générale à Bagdad. Les premiers rayons du soleil ne trouvent jamais deux yeux fermés dans cette grande ville. Chacun, riche comme pauvre, emporte de sa terrasse son matelas, qui serait, sans cette précaution, bientôt brûlé par la chaleur.

On vante dans tout l'Orient la bonne chère de Bagdad; les habitants font quatre repas par jour : ils prennent le café de très grand matin, et après ce premier déjeûner ils fument le *narguilé*; à neuf heures, on sert le second déjeûner, qui consiste en lait épais comme du fromage à la crême, riz au lait et dattes cuites au beurre; ils dînent à une heure, et avant chaque repas ils récitent scrupuleusement leurs prières.

Les dames de Bagdad portent une coiffure qui leur est particulière. Elle consiste en un voile blanc et noir fabriqué

witch, s'est élevée pour engager les Croates et les Serbes à s'unir aux Madgyars, et les étendards polonais, flottant au milieu des drapeaux madgyars, sont comme un signe de ralliement pour toute la grande famille des Slaves d'Autriche ; ils leur montrent le vrai chemin de la liberté et de l'indépendance.

Si ces divers symptômes ne nous trompent pas, bientôt tous les Peuples du Danube se tendront la main pour combattre l'ennemi commun, le loup qui s'est fait berger.

En attendant, la guerre vient d'éclater à l'autre extrémité de l'empire dans les plaines de la Lombardie. Pauvre Autriche !

Partout, guerre ou irritation sinistre, partout état de siége, partout lois martiales, mesures exceptionnelles, trésor vide, et manque ou défection dans l'armée, tel est l'état du Saint-Empire. On voit bien que, loin d'être restauré, comme on le pensait naguère dans les cercles diplomatiques, il tend de plus en plus à une dissolution imminente, et ce sera certes un beau jour pour l'humanité que celui où cette vieille monarchie écroulera. Depuis trop longtemps la domination des Habsbourg pèse sur tant de peuples paisibles et ne se soutient que par un système de ruses, de tyrannies permanentes, par cette division haineuse qu'elle a fomentée au sein de l'empire entre les nationalités, les religions, les classes et les intérêts. Elle amassait évidemment ces haines, comme ces empoisonneurs qui recueillent l'écume sur les lèvres des convulsionnaires. Elle se complaisait dans ses massacres fratricides, elle se vautrait dans l'ignominie, mais enfin l'heure de la justice a sonné. L'empire autrichien ne sera bientôt plus qu'un horrible souvenir dans l'histoire.

Alors les nationalités comprimées suivront leurs tendances naturelles, les Allemands iront se réunir aux Allemands, les Italiens iront se joindre à leurs frères; les Slaves, si longtemps déshérités, seront appelés à leur tour, conjointement avec les Madgyars, à une haute mission civilisatrice, c'est-à-dire à propager les idées bienfaisantes de liberté et de fraternité dans les vastes régions de la barbarie Moscovite, à servir de noyau à une fédération immense qui embrassera progressivement toute la partie orientale de l'Europe. Cette œuvre commencera le jour de la chûte de la monarchie autrichienne. Toute la puissance de l'autocrate ne saurait rien alors contre ce mouvement civilisateur. Que peuvent toutes ses armées contre l'idée ?

Hélas ! si le puissant génie de Napoléon, allié aux principes sublimes de la Grande Révolution, planait sur la France, elle aurait aujourd'hui un rôle magnifique à remplir, un rôle providentiel. Elle débrouillerait à l'instant ce chaos politique, pour établir enfin en Europe un ordre de choses conforme à la justice suprême, et fonder une nouvelle loi publique d'après les droits imprescriptibles des nationalités. Alors elle pourrait tranquillement remettre son glaive au fourreau ; la paix du monde serait assurée peut-être pour toujours.

Cette haute politique préserverait en même temps la France des secousses intérieures, bien plus efficacement que toutes les demi-mesures des républicains modérés, que toutes les répressions des conservateurs. Mais c'est là prêcher dans le désert.

Les hommes d'Etat français d'aujourd'hui ne comprennent point ou plutôt ne veulent pas plus comprendre l'esprit de la nation et l'idée de l'époque, que ne les comprenaient les Villèle, les Polignac, les Molé, les Guizot, tous ces grands politiques dont la sagesse consistait à se mettre en travers du courant, au lieu de le diriger d'une manière digne de la France.

Le courrier d'Italie confirme aujourd'hui la nouvelle que nous donnions avant-hier de deux combats entre les Piémontais et les Autrichiens. Ainsi que nous le disions, dans l'un les troupes de Radetzki ont été repoussées avec perte ; dans l'autre, au contraire, les Piémontais ont été obligés de se retirer par suite de la lâcheté d'une légion piémontaise qui a pris la fuite au premier choc. Cette légion, qui sera décimée, dit-on, est allée se rallier sous Alexandrie ; le duc de Savoie, qui a eu un cheval tué sous lui, a fait tirer sur les fuyards.

La trahison de Ramorino se confirme, il passera devant un conseil de guerre.

Rien de nature à confirmer les sinistres nouvelles que nous démentions hier n'est parvenu aujourd'hui à Paris. Loin de là, selon une lettre de Vercell arrivée à Turin le 23 à dix heures et demie du soir, le duc de Savoie et le général Hes, après avoir surpris les Autrichiens, les auraient entièrement dispersés.

Nous trouvons dans le *Moniteur toscan* une ordonnance qui constitue une légion polonaise forte de deux mille hommes. (*Voir les nouvelles d'Italie.*)

Les nouvelles les plus diverses et les plus extraordinaires ont circulé à l'Assemblée nationale et à la Bourse sur les affaires d'Italie.

D'après quelques personnes, une bataille décisive aurait été livrée par les Autrichiens aux Piémontais, et la déroute de Charles Albert serait aussi complète que possible. Ces personnes ajoutent que le maréchal Radetzki marche sur Turin, et qu'il ne tardera pas à occuper cette ville.

On dit, d'un autre côté, que les dépêches télégraphiques arrivées au ministère ne parlent en aucune sorte d'une bataille livrée. Elles annonceraient simplement que les armées se trouvent en présence et qu'un combat est imminent.

Quant à nous, nous pouvons affirmer qu'il est vrai que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique ce matin, mais que cette dépêche annonce seulement que l'armée autrichienne est campée entre Sessia et le Tessin, et que l'armée du roi Charles-Albert se trouve près de Novarre. Cette position stratégique, suivant quelques généraux qui ont fait la campagne d'Italie, serait toute à l'avantage de l'armée piémontaise.

Les espérances d'une prolongation de l'armistice entre l'Allemagne et le Danemarck se sont évanouies. Nous recevons aujourd'hui la nouvelle que l'armée germanique et les forces danoises marchent précipitamment au combat.

Les Allemands, pourvus d'une nombreuse artillerie, ont passé l'Elbe. La guerre, au moment où nous écrivons, a dû recommencer avec plus d'acharnement que jamais !

Cette reprise des hostilités nous prouve que la Russie, la Prusse et l'Autriche persistent dans la comédie qu'elles font jouer depuis trop longtemps aux Danois et aux Allemands.

En effet, il fallait flatter l'amour-propre du parlement de Francfort, l'occuper à quelque chose : la Prusse lui a fourni les soldats et l'argent nécessaires pour entreprendre une guerre, injuste au fond, tandis que, de son côté, la Russie mettait à la disposition du Danemarck toutes les ressources pour résister à ses ennemis.

Pendant ce temps l'Allemagne regarde et croit faire beaucoup pour le progrès en brûlant quelques kilogrammes de poudre contre le Danemarck !

(*Voir aux nouvelles de Danemarck.*)

Séance de l'Assemblée.

Le débat continue toujours sur le budget des travaux publics; l'Assemblée adopte toutes les réductions de la commission ; le budget fond à vue d'œil malgré les réclamations désespérées de M. Lacrosse, malgré les discours sacramentels des représentants conservateurs qui apparaissent tour à tour à la tribune et, pour l'acquit de leur conscience, s'efforcent avant les élections de prouver à leurs commettants de la province qu'ils sauvegardent religieusement leurs intérêts. De son côté, certaine partie de l'opposition tâche aussi de faire accroire au Peuple qu'elle tient à diminuer le budget, c'est-à-dire à soulager les contribuables.

A notre avis, pour économiser le temps, il serait beaucoup plus simple d'adopter en masse le travail de la commission, d'autant plus que M. le rapporteur ne vient guère engager la discussion au nom des principes, mais tout bonnement au nom des chiffres, et alors il est incontestable que les principes économiques restant à l'avenir les mêmes, le gouvernement, en face de la nécessité, sera bientôt forcé de remplir les lacunes du budget de 1849 par des crédits supplémentaires.

Après avoir réduit les dépenses pour les ports, l'Assemblée a procédé de même à l'égard des travaux d'irrigation et de desséchement, et ici nous nous associons complètement à son vote.

L'exclusivisme industriel de la monarchie ayant porté des coups funestes à l'agriculture, il est juste que la République tourne vers elle sa sollicitude particulière; mais l'action du gouvernement sous ce rapport ne doit pas être directe ; l'Etat à lui seul ne saurait jamais entreprendre fructueusement des travaux qui par leur nature même, pour être productifs, doivent être exécutés par ceux à qui ils profitent et qui matériellement mettent la main à l'œuvre.

Certes, le sol de la France recèle encore de grandes richesses ; dans les départemens méridionanx, on rencontre de vastes plaines incultes qui, pour produire, ne demandent que la culture. D'un autre côté, ce ne sont pas les travailleurs qui manquent dans ce moment ; que faut-il donc pour activer la production une fois qu'on a la force et la matière ? Il faut lier les deux choses ensemble par le seul lien possible, par l'organisation du crédit. Les résultats auxquels l'Etat ne parviendrait jamais, s'obtiendront facilement par des associations de travailleurs ruraux, et ces associations se formeront facilement aujourd'hui pourvu qu'on leur accorde le crédit, qu'on les dégrève de l'usure qui ronge la propriété foncière.

Ce n'est donc ni en réduisant les dépenses de l'Etat, ni même en déversant des flots d'argent sur le pays qu'on en augmentera la richesse, mais bien en fécondant le sol par l'application des nouveaux principes que la Providence met toujours au service de l'humanité, quand les calculs de la vieille théorie cessent de lui suffire.

L'Assemblée après avoir réduit, sur les deux chapitres relatifs aux ports et aux fleuves, onze millions, a ouvert le débat sur l'établissement des grandes lignes de chemins de fer.

Nous nous réservons pour demain l'exposé de notre manière de voir quant à l'intervention, soit de l'Etat, soit de compagnies particulières dans les entreprises de chemins de fer; nous croyons les deux moyens également impraticables et l'expérience des faits vient à l'appui de notre assertion.

En effet, nous voyons aujourd'hui les compagnies dans l'impossibilité matérielle de continuer leurs travaux, tandis que l'Etat tend évidemment, par ses réductions, à en ajourner indéfiniment l'achèvement.

S'il en était autrement, la commission aurait-elle proposé sur ce chapitre encore une réduction de 19,025,000 fr. MM. Napoléon Daru et le rapporteur de la commission, M. Stourm, ont déployé un véritable talent, l'un en attaquant l'autre en défendant la théorie des suppressions ; toutefois il paraît que l'Assemblée a déjà depuis longtemps pris sa décision, et que l'éloquente apologie faite par l'honorable ex-pair ne la détournera guère de son projet résolument arrêté.

Le vote a été renvoyé à demain.

M. Pierre Bonaparte, chef de bataillon de la légion étrangère, a adressé à l'Assemblée nationale une pétition pour être admis, avec le même grade, dans un régiment de ligne. Cette pétition a été renvoyée au comité de la guerre, qui s'en est occupé aujourd'hui, et après examen a passé à l'ordre du jour par 14 voix contre 14.

La proposition de M. de Saint-Priest ayant pour objet de faire concéder à des compagnies commerciales françaises le service des dépêches pour la Corse, l'Italie et le Levant, a été prise en considération par le comité des finances. Une commission a été formée pour l'examen de cette proposition. Elle se compose de MM. David, Louvet, Taillefer, Maire et Druet-des-Vaux.

Le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les différentes propositions relatives à l'impôt des boissons a été déposé aujourd'hui par son auteur, M. Mauguin.

La commission s'est décidée à ne rien innover ni au régime des octrois ni à celui des droits d'entrée, ni par là même à celui de la ville de Paris. Mais elle demande l'abolition immédiate des droits de circulation, des droits de débit et consommation, ainsi que des droits de fabrication sur les bières.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le comité des finances réuni aujourd'hui a délibéré sur la proposition de M. Pierre Leroux.

On sait que M. Pierre Leroux propose d'autoriser le ministre des finances à rembourser sur le montant de la dette consolidée, en papier de circulation dit *bons d'impôts*, et au prorata de la dette inscrite au nom de chaque créancier, un sixième de la dette, soit environ un milliard

Le remboursement aurait lieu en prenant pour base la moyenne des cours publics de la rente pendant les années 1847 et 48.

Les bons d'impôts seraient divisés en coupures de 5 à 100 fr. Ils seraient admis pour un tiers dans le paiement des impôts par chaque particulier, lorsque la somme à payer s'élèverait au-dessus de 15 francs. Ils seraient également reçus dans toutes les transactions particulières, avec cours légal et forcé, dans la proportion d'un tiers de tout paiement à effectuer.

En résumé, la proposition de M. Pierre Leroux a pour but de convertir un sixième de la dette publique en billets de circulation, dont le crédit de l'Etat serait la garantie. M. Pierre Leroux ne doute pas que ces billets ainsi mis entre les mains des détenteurs actuels de la rente, ne donnassent une impulsion puissante aux échanges, au travail, à la production.

MM. Louvet, Taillefer, Grellet, Sainte-Beuve et Druet des Vaux ont combattu la prise en considération, qui a été soutenue par MM. Duplan et David (du Gers).

Dans l'opinion du premier des orateurs qui se sont élevés contre la prise en considération, le système de M. Pierre Leroux est une véritable banqueroute faite aux rentiers qui ne seraient payés qu'au moyen de bons d'une valeur nulle ou du moins qui ne tarderait pas être considérablement dépréciée. Ce serait créer un papier monnaie de la pire espèce, inférieur à ces mêmes billets hypothécaires tombés devant le bon sens de la Chambre, quoiqu'ils eussent cependant une sorte de garantie apparente dans les immeubles des particuliers.

M. Duplan, tout en faisant de grandes réserves sur le fond de la proposition, a dit qu'il desirait que la discussion s'ouvrît sur la proposition de M. Pierre Leroux. Il voudrait que l'attention du comité des finances se fixât encore une fois sur deux grandes questions, celles de savoir s'il ne serait pas possible, 1° d'arriver à la conversion de la dette hypothécaire en particulier, et d'obtenir l'abaissement du taux de l'intérêt au capital de circulation ; 2° de rendre à la circulation sa vitalité, au travai l'activité qui lui manque depuis quelque temps.

Suivant l'honorable représentant du Cher, le mal qui tourmente la société résulte d'un vice de circulation dans les agents de production, et d'une mauvaise distribution des instruments de travail. Pour lui, les théories des socialiste,

---

à Mousoul; tissu de soie et de coton ; il descend de la tête jusqu'au pied, et a quelque ressemblance avec la mantille espagnole. Leur tête est entourée d'un rouleau de crins de cheval qui couvre leur visage de manière à cacher les traits en laissant, suivant la mode orientale, le libre exercice de leur curiosité. Hors des appartements, il est impossible de reconnaître le rang d'une dame à son costume, parce que toutes les femmes, riches ou pauvres, portent une robe fort simple. Dans l'intérieur des maisons, les choses changent de face, car les dames de Bagdad surpassent toutes les autres femmes de Turquie par la somptuosité de leurs atours : riches soieries, parures d'or, diamants, bijoux précieux, sont prodigués avec une excessive profusion.

J'avais onze ans lorsque mon père m'emmena dans une excursion en Perse. Nous nous rendîmes de Bagdad à Shiraz ; de là nous fîmes route vers Ispahan. Dans le voisinage de cette ville, mon père me fit remarquer une mine d'émeraudes; les circonstances qui s'y rattachent sont assez curieuses pour être rapportées. Selon le récit de mon père, il paraîtrait que cette mine était, il y a peu de temps, très-abondante et fournissait chaque année les plus beaux joyaux que puisse rêver l'imagination d'une sultane favorite. Il advint que le shah qui régnait alors eut avec le sultan une grande querelle, qu'il désirait ardemment terminer à l'amiable. Après avoir longtemps délibéré sur les moyens qu'il emploierait pour arriver à ses fins, il résolut de lui envoyer en présent des pierreries de sa mine d'émeraudes, si renommée dans tout l'Orient.

Il lui fit donc parvenir par son grand-visir un présent d'une immense valeur, consistant en un baquet d'or massif couvert d'émeraudes et douze coupes d'or ciselées, remplies jusqu'aux bords des mêmes pierres précieuses. Il y avait en outre un *lakan* d'or ou aiguière tellement couverte d'émeraudes que le vert éblouissant des pierreries surpassait celui d'une prairie dont l'herbe pousse et croît au souffle du zéphir printanier.

Le centre du monde (1) espéra que ces gages de paix détourneraient le fougueux sectateur d'Omar de ses projets belliqueux ; mais sa sécurité ne dura pas longtemps. Par un fatal aveuglement, le visir choisi pour porter ces riches présents, était connu des sultans comme le plus violent ennemi

(1) Dénomination emphatique et ridicule que prend le shah de Perse.

des intérêts de la Sublime Porte à la cour de Perse. C'est pourquoi, lorsqu'il parut aux pieds du Padischah pour lui offrir les gages de paix, le redoutable potentat s'écria dédaigneusement :

— Quelle est cette vilenie que tu viens nous offrir, misérable ambassadeur ? Va, ajouta-t-il en se tournant vers un de ses gens, et veille à ce qu'il soit logé dans le dernier réduit de mon palais.

Le vizir, le cœur ulcéré, plein de rage et humilié par l'insuccès de sa mission, repartit sur le champ, avec le triste pressentiment qu'il serait toute sa vie le jouet des deux cours d'Ispahan et de Constantinople.

L'ombre du très haut sur la terre (1), en apprenant l'humiliante réception de son visir, se livra à des excès de rage. Il jura par le saint nom du prophète, par sa barbe et par sa tête, de se venger. Se servant des termes les plus emphatiques de la langue persane, si fertile en imprécations, il ordonna que la mine, source de son humiliation, fût fermée pour toujours.

Le pricipal but du voyage de mon père dans la Perse était de faire des recherches sur cette mine, et de réparer des brèches faites à sa fortune. Mais il ne vécut pas assez longtemps pour mettre son projet à exécution. D'Ispahan, nous nous rendîmes à Mousoul, en passant par Téhéran ; j'accompagnai quelque temps après mon père dans une excursion en Mésopotamie, pays où il possédait de vastes domaines.

A notre retour de ce voyage, je passai principalement mon temps à Mousoul, me livrant entièrement aux études religieuses et à la contemplation. Je vécus ainsi trois ans, sans autre incident qui mérite d'être raconté.

Suivant la coutume de l'Orient, où les filles sont fiancées dès l'âge le plus tendre, j'avais été promise à trois ans et demi à un jeune sheikh, parent éloigné de ma famille. Lorsque j'eus atteint ma douzième année, et le sheikh quinze ans et demi, mon père fit les préparatifs pour le mariage. Dès l'âge de six ans j'avais contracté l'habitude de lire *les Vies des Saints Pères*, et j'avais pris la résolution de suivre leur exemple. Il y avait déjà eu plusieurs noces dans notre famille, et les rejouissances avaient duré plusieurs jours ; mais je n'y avais jamais pris la moindre part; au contraire, je me livrais alors à la lecture de mes livres favoris, des *Histoires des Saints*, des *Ermites*, des *Martyrs*, et plus je les lisais,

(1) Autre surnom du shah.

plus je désirais partager leur souffrance et leur gloire. Mon père m'encourageait à poursuivre cette pieuse occupation, et, dans une circonstance, m'ayant trouvée par hasard absorbée par la lecture des *Contes Arabes*, il me réprimanda sévèrement, m'enferma dans ma chambre et pendant trois jours on ne me donna que du pain et de l'eau. Mon amour pour la solitude fut cause que mes parents me donnèrent le nom de *Bechmel Biri*, fille du désert, nom de la tourterelle qui, selon la tradition orientale, lorsqu'elle a perdu son tourtereau, se retire dans le désert pour pleurer sa mort.

Prévoyant que j'étais destinée à de grandes souffrances, je suppliai inutilement mon père de rompre mon mariage, déjà arrêté avec le jeune sheikh. N'ayant pu réussir, je m'adressai au jeune homme lui-même, qui était, comme moi, sous l'influence des impressions religieuses : en apprenant la détermination que j'avais prise d'entrer dans un couvent, il me dit qu'il voulait de son côté se faire trappiste ; en effet il embrassa la règle si sévère de cet ordre, et il vit maintenant dans un ermitage, sur le mont Liban, au pied de la montagne des Cèdres, dans un endroit tellement escarpé, que les oiseaux osent à peine y arriver. Nous nous séparâmes en pleurant et en nous disant que si nos devoirs religieux nous forçaient à vivre séparés sur cette terre, au terme des tribulations humaines, nous serions unis éternellement dans le ciel.

J'avais la passion des promenades à cheval, et j'accompagnais souvent mon père et mon frère dans leurs excursions. Nous nous promenions souvent dans des champs de blé qui est si haut dans ce pays, qu'il nous cachait entièrement. Un jour, nous sortîmes emmenant avec nous une jeune fille que j'aimais comme si elle eut été ma sœur. Nous étions à trois lieues de Mousoul, près d'un village appelé Karogossa, lorsque nous fûmes assaillis par cinquante Arabes armés. Mon père et mon frère saisirent leurs pistolets ; mais il y aurait eu folie à résister à cette bande qui nous aurait égorgés ou emmenés prisonniers. Cependant le chef des bandits ne nous fit aucune violence, et frappé de la beauté de Mariane (c'était le nom de mon amie), il refusa de nous écouter. J'eus donc la douleur de voir ma tendre amie, la compagne de ma jeunesse, entraînée par ces voleurs, qui disparurent aussi promptement que l'éclair, emportant leur captive. Mon père ne fut pas longtemps à réunir assez d'hommes pour leur enlever Mariane ; mais les Arabes étaient parfaitement montés, et la vitesse de leur course empêcha de les atteindre.

Mariane avait déjà passé quelque temps avec nous, et il était convenu qu'elle resterait encore une année. Cependant, ses parents ignoraient les dangers de leur fille bien-aimée, et comme nous espérions revoir bientôt la belle Mariane, nous leur épargnâmes le chagrin que leur aurait infailliblement causé la connaissance de cette triste aventure.

Mon père ne discontinuait de prendre des informations, et il parvint à découvrir la retraite des Arabes qu'il engagea, par la promesse d'une forte rançon, à rendre leur captive à ses fidèles amis. Ils demandèrent cinquante *bourses*, huit cents francs environ. Mon père promit de leur compter cette somme, et quelques jours après j'eus le bonheur de revoir ma chère amie sur la terrasse de notre maison. Elle me dit qu'elle avait été traitée par les Arabes avec des égards qui avaient beaucoup diminué les horreurs de sa captivité. Le chef, quoique dominé par une passion ardente, ne lui avait fait aucune violence ; elle avoua même qu'elle ne pouvait s'empêcher d'être touchée de la générosité de sa conduite.

La beauté de Mariane était presque divine, et tout homme, en la voyant pour la première fois, se trouvait saisi d'admiration. Mais elle ne faisait pas le moindre cas des hommages de ses admirateurs, elle n'avait aucun désir de faire des conquêtes, parce que son âme était absorbée par les méditations religieuses, et son temps consacré à des devoirs de piété. A minuit nous nous levions souvent et nous passions ensemble de longues heures à prier. Pendant le carême, nous ne mangions que des végétaux et un peu de riz. Le samedi, nous nous promenions dans les champs, réunissant autour de nous plusieurs jeunes personnes de notre sexe, et nous leur enseignions les préceptes de notre religion. Mariane voulait, comme moi, vivre dans le célibat. Cette détermination étonna beaucoup les personnes qui nous voyaient chez mes parents ; j'étais, en effet, la première femme qui, depuis l'invasion des Musulmans, eût fait vœu de vivre dans le célibat, et mon amie était la seconde.

ANDRÉ CALAY.

(*La suite au prochain numéro.*)

se réduisent à ces trois propositions : Les masses souffrent parce que la production et les objets à consommer sont insuffisants ; la production est insuffisante parce que le travail et les forces productives ne sont pas convenablement stimulés et mis en œuvre ; le travail est insuffisant parce que le stimulant, le moteur, en un mot, le capital lui fait défaut jusqu'à un certain point.

En résumé, la proposition de M. Pierre Leroux paraît à M. Duplan une tentative pour donner à ces problèmes économiques un commencement de solution ; c'est une grande banque nationale, dont le papier se trouverait garanti par les obligations imposées à tous les contribuables au profit de l'Etat.

Le comité a repoussé à une grande majorité la prise en considération, et a désigné M. Louvet pour lui faire un rapport.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

A propos des discussions sur les questions du libre échange et du commerce qui occupent en ce moment le parlement d'Angleterre, et qui sont décisives pour le commerce maritime de la France, la *Presse* finit par avouer que tous les traités conclus sous le régime déchu entre les deux pays tournaient à notre désavantage. D'après la *Presse*, tout le mal vient de ce qu'il existe en Angleterre des corporations privilégiées de marchands assez fortes pour neutraliser l'effet des traités internationaux.

La *Presse* prétend que les plénipotentiaires anglais et français ignoraient l'influence de ces corporations. Cela est possible quant aux diplomates de la maison d'Orléans qui, dans leurs négociations, n'avaient en vue que l'intérêt dynastique. Mais comment supposer la même ignorance chez les commis gouvernementaux de l'Angleterre, chargés de traiter d'intérêts commerciaux si importants ? La *Presse* n'aurait qu'à prendre conseil de sa logique habituelle, si, toutefois, elle pouvait oser en tirer toutes les conséquences, pour trouver justes, d'accord avec nous, les principes commerciaux suivants :

1° Il n'y a pas possibilité de conclure des traités de commerce maritime, sans qu'il y ait une marine marchande ; 2° la marine marchande n'existe que sous la protection d'une marine de guerre ; 3° Une marine de guerre suppose dans ceux qui la dirigent l'esprit militaire.

Comment un journal qui a toujours combattu en France l'esprit militaire, peut-il, en bonne logique, prétendre protéger le commerce maritime ?

La *Réforme* continue de prononcer de sympathiques paroles en faveur de la cause italienne. Dans un exposé qu'elle donne de la position des deux armées, le *Mincio* lui paraît devoir être le point où se livrera la grande bataille qui doit décider du sort de la haute Italie. Dans cette supposition, toutes les chances sont pour les Piémontais, attendu que le mouvement rétrograde de Radetzki leur permet de dégarnir leurs frontières du côté de la France, et de mettre toutes les troupes en ligne de bataille. Puissent les prévisions de la *Réforme* s'accomplir heureusement !

Le *National* adresse des conseils aux électeurs en vue des élections prochaines. L'union, dit-il, c'est à ce prix seul que nous pouvons espérer de voir la République triompher de la réaction. Nous approuvons cette exhortation, mais nous serions heureux de voir que le *National* prêchât d'exemple ; nous attendons sa liste pour le juger. S'il ne continue pas de présenter aux électeurs des gens exclusivement de sa *nuance*, nous regarderons son exhortation comme sincère, car nous comprenons aussi bien que personne le besoin d'union du parti démocratique ; mais les exemples que nous a légués ce journal lors des dernières élections ne nous permettent pas de l'approuver avant de voir, à sa façon d'agir, si c'est bien sincèrement qu'il parle.

Le *Peuple* nous annonce son sixième procès pour mercredi, après celui-là il lui en reste encore cinq autres. Il espère que les jurés lui rendront justice, et que leur impartialité le délivrera des tracasseries qu'on ne cesse de lui faire.

Le *Peuple* critique vivement le projet des cités ouvrières qu'on met aujourd'hui à exécution. Nous ne discuterons pas son article, quoique nous ne partagions pas entièrement les opinions qu'il émet à ce sujet. Nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les phrases suivantes, elles résument les opinions de ce journal sur la question.

Voici donc notre pensée tout entière sur les cités ouvrières :

Pour M. L. Bonaparte, c'est la réalisation de son utopie communiste ;

Pour les entrepreneurs, c'est la ruine des propriétaires de Paris ;

Pour les travailleurs, c'est leur emprisonnement à perpétuité.

Or, nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre de ces trois choses !

La *République* félicite le Peuple de ne pas s'être laissé entraîner à une démonstration qui lui aurait été fatale.

La *Démocratie pacifique* continue son étude sur la réforme du crédit et du commerce.

« Nous le répétons donc, l'institution du crédit que nous proposons a pour but de suppléer et de remplacer la lettre de change par un signe d'échange indubitablement garanti par le nantissement d'une valeur supérieure en meubles ou en immeubles.

Le billet de banque ne doit être que la monétisation d'une valeur quelconque.

De telle sorte que la banque d'Etat serait une espèce de mont-de-piété général de toutes les valeurs dont les récépissés seraient les billets de banque. »

Le *Crédit* trouve que la propriété est tous les jours l'objet de violentes attaques ; les précautions que prend le gouvernement contre ces attaques sont nuisibles plutôt qu'utiles à la cause qu'elles veulent défendre. C'est dans une sage réforme de la société seulement qu'on peut trouver les mesures qui arrêteront les progrès des socialistes. Voici comment finit son article :

« Nous sommes aujourd'hui placés dans cette alternative.

» Ou bien le principe salutaire de l'expropriation avec indemnité sera étendu progressivement de la propriété foncière aux bras et aux capitaux de l'industrie ;

» Ou bien la pratique odieuse de la spoliation par le plus fort ou par le plus habile remontera, le socialisme aidant, de l'industriel et de l'ouvrier jusqu'au propriétaire.

» Il faut choisir. »

La *Presse*, dans son article de ce jour : *Force et Liberté*, trouve que les précautions extraordinaires déployées par le gouvernement sont très sages, et, répondant au *National* qui en faisait le reproche au général Changarnier, elle dit : « si le général Changarnier a fait cela, il a bien fait, le péril fût-il imaginaire. » Nous croyons, nous, que tout en veillant à la sûreté publique, on doit aussi respecter un peu la tranquillité des citoyens et ne pas jeter l'alarme mal à propos.

L'*Assemblée nationale*, fatiguée de prêcher dans le désert, se met à chanter. Ecoutez la sirène

« Ces hommes enfin que depuis longtemps, hélas !
» Le vent qui souffle à travers la Montagne
» A rendu fous (*bis*). »

On ne connaissait pas encore tous les talents de l'*Assemblée nationale*, peut-être lui en découvrirons-nous d'autres encore, l'expérience nous l'apprendra. En attendant, le public est prévenu qu'il y a concert permanent dans les bureaux de l'*Assemblée nationale*.

L'*Univers*, qui accuse la Révolution d'émettre des principes irréligieux parce qu'elle s'est emparée de quelques cloches et en a fait des canons pour défendre l'Etat, demande formellement la protection de la Russie en faveur de la religion. On peut s'en convaincre par ces quelques lignes dans lesquelles, sous forme de bruit, perce la pensée de l'*Univers* :

On assure que l'ambassade russe a insisté auprès du gouvernement pour obtenir la mise en liberté de Mgr Vespignani, évêque d'Orvieto, et du cardinal d'Angelis, archevêque de Fermo.

Cette seule phrase en dit plus que toutes les réflexions que nous pourrions faire.

Journaux des départements.

Le *Courrier de la Gironde* est toujours de même que nous l'avons connu. Haineux contre la République et hostile à toute idée d'émancipation, les représentants qui n'ont point voté la loi sur les clubs sont des anarchistes. Pour lui, le *progrès*, c'est le retour en arrière. Louis-Philippe est son modèle, Thiers et Guizot sont les types les plus complets de la liberté.

La loi sur les clubs n'est pas assez rigoureuse, les clubistes l'éluderont facilement, *à moins que les tribunaux correctionnels, n'établissent dans l'application de cette loi, une bonne et saine jurisprudence.* La décentralisation est le cheval de bataille du *Courrier de la Gironde*. Il n'y a besoin ni de réformes politiques ni de réformes sociales, la décentralisation résoudra le grand problème, et seule elle pourra le résoudre.

Nous citons un extrait du *Peuple souverain* de Lyon :

On croit que la Constitution peut s'escamoter comme un bonnet en haut d'un arbre, ou comme une signature donnée dans le cabinet d'un ministre complaisant. Halte là, messieurs les réactionnaires ! la Constitution républicaine nous a coûté un peu trop cher, pour qu'il vous soit permis à vous d'en faire si bon marché. C'est à elle maintenant que vous venez vous attaquer, prenez garde !

Le courageux journal est en butte aux persécutions ; nous n'en sommes point étonnés, il défend les intérêts de la démocratie et les principes *de la solidarité des Peuples*.

Le *Républicain de Lot-et-Garonne* défend aussi les intérêts démocratiques. Voici un extrait de son article sur la loi contre les clubs :

La Commission était donc composée d'une minorité de six membres, dans laquelle M. Denjoy persiste à soutenir l'exposition formelle de la violation de la Constitution. M. Denjoy veut, comme M. Léon Faucher, l'interdiction du droit de réunion.

La minorité des cinq membres se perd dans la confusion des amendements proposés. C'est qu'en effet, du moment où l'on sort de la ligne droite du devoir, du moment où l'on viole un principe, il n'y a plus que confusion et anarchie.

Voici l'opinion de la *Sentinelle Populaire* de la Loire.

Il nous sera très facile de dire à quoi, jusqu'à ce jour, ont servi les clubs. Ils ont servi de texte aux déclamations de la presse royaliste, de prétexte pour colorer la violation des droits les plus sacrés, et la réaction a trouvé, dans leurs excentricités, très souvent calculées pour ce but, son point d'appui le plus solide. Aujourd'hui que le plus fort est fait, on brise l'instrument, qui cependant pouvait rendre encore quelques services dans le genre de ceux que nous venons d'énumérer. Ce n'est pas qu'on craigne les clubs, au moins ! l'horreur hypocrite qu'on en témoigne est feinte, et si l'on consent à se priver de cet auxiliaire, c'est parce qu'on veut, en le frappant, porter un coup à la Constitution et aux droits qu'elle consacre.

Dans un article sur les élections prochaines, voilà ce que dit l'*Impartial de la Meurthe et des Vosges*.

Tout candidat doit nous offrir de nombreuses garanties : de l'honnêteté, du courage, un esprit franchement démocratique ; ne nous laissons pas éblouir et ne mettons pas le brillant au-dessus du solide ; — que pour lui, comme pour nous, la question mise à l'ordre du jour soit une question de bien être, de perfectionnement moral et d'avenir pour tous les citoyens, pas pour une caste ; — que pour lui, comme pour nous, les réformes soient renfermées dans les limites inflexibles du bon sens, et que, pour lui comme pour nous, les efforts soient dirigés par une volonté inébranlable de faire triompher la cause sacrée de la révolution et d'en assurer les fruits.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Le conseil des ministres s'est réuni hier pour délibérer sur la conduite à tenir dans le cas où Turin serait occupé par les Autrichiens. On a discuté sur le point de savoir si une intervention serait nécessaire. On nous assure que quatre ministres ont incliné pour l'intervention, mais que les autres ont fortement combattu cette pensée.

—

Le départ de M. Napoléon Bonaparte pour Madrid, où il est nommé ambassadeur, annoncé à tort par le *Journal des Débats*, comme ayant eu lieu vendredi dernier, est fixé définitivement pour demain mercredi. M. Napoléon Bonaparte ne restera que très-peu de temps dans la capitale de l'Espagne et tout au plus dans un mois il sera de retour à Paris.

—

Des lettres particulières de Vienne, reçues par diverses personnes, et surtout une qui est adressée à un représentant et que nous avons sous les yeux, nous apprennent que l'armée russe stationant sur les frontières de la Gallicie et forte de 60,000 hommes et de 120 pièces de canon, a reçu l'ordre de se porter en avant, et qu'une avant-garde de 2,500 hommes est entrée en Gallicie.

Ces nouvelles commentées diversement inquiètent les esprits timorés des membres de l'Assemblée Nationale.

Le comité des affaires étrangères s'est réuni, aujourd'hui, ainsi que le comité de la guerre ; ils ont discuté cette grave question.

—

M. Bellencontre, représentant du Calvados, est mort ce matin. L'honorable membre assistait à la séance d'hier. Cette mort presque subite a vivement impressionné l'Assemblée.

—

Les lettres que reçoit chaque jour la commission de colonisation de l'Algérie continuent d'être satisfaisantes, l'état sanitaire des ouvriers colons ne laisse rien à désirer, à l'exception, du reste, de quelques maladies peu dangereuses qui se sont déclarées en petit nombre et qui proviennent presque toujours de refroidissements.

Les colons ont senti la nécessité de prendre les précautions hygiéniques qui leur avaient été recommandées, aussi ne cessent-ils de se louer du zèle que leur témoignent en toutes circonstances les officiers de santé chargés du service des villages. Quant à leur nourriture, ils s'y sont faits parfaitement, pour leur logement actuel et provisoire, leurs barraques sont presque toutes couvertes en tuiles, les constructions sont en grand cours de terminaison. Ainsi dans le village de Saint-Cloud, cinquante maisons n'attendent plus que leur couverture, et seront achevées très-prochainement.

ITALIE.

THÉATRE DE LA GUERRE.

Voici le cinquième et le sixième bulletin du théâtre de la guerre publiés par le ministre de l'intérieur piémontais :

BULLETIN N° 5.

Turin, 22 *mars*, 6 *heures du soir* :

Nous recevons d'Alexandrie, par dépêche télégraphique, les nouvelles suivantes :

Il est 4 heures 3 quarts, Radetzki était encore hier, à 3 heures de l'après-midi, à Pavie, avec son quartier-général et 5,000 hommes. A la même heure, un corps considérable d'ennemis était déjà entré en Lomeline. L'artillerie des Autrichiens, tant à Pavie qu'en Lomeline, s'élève à 54 pièces.

Le ministre de l'intérieur, RATTAZI.

BULLETIN N° 6.

TURIN, 23 *mars*. — Une lettre du général-major, datée d'hier, ainsi que d'autres émanant des autorités locales, nous apportent les nouvelles suivantes : Les Autrichiens sont entrés sur notre territoire par deux points différents, Gravelonne et Zerbolo. Le 21, vers une heure de l'après-midi, ils attaquèrent la 2e division de notre armée qui avait pris position sur la route de Garlasco, au-devant de la Sforzesca, où se trouvait le quartier-général et aussi sur la route de Gambolo, ayant une avant-garde à Borgosansizo. L'ennemi renouvela ses attaques pendant quatre heures consécutives sur la position de Sforzesca ; nos troupes soutenues par le 2e régiment de la brigade de Savoie soutinrent valeureusement ces différents chocs. Vers 4 heures du soir, les Autrichiens se portèrent vivement contre la division cantonné sur la voie de Gambolo. Là, le seul 1er régiment de Savoie, avec huit pièces d'artillerie, soutint pendant une heure tous les efforts de l'ennemi sans perdre un pouce de terrain. Renforcé ensuite par la brigade de Savoie et la 4e division, il força l'Autrichien à se retirer. Dans ces divers engagements nos troupes ont gardé une contenance on ne peut plus louable.

Vers six heures du soir, les Autrichiens attaquèrent deux autres divisions, la première est celle de réserve qui avait pris position entre Vespolate, Novare et Mortara. Bien que l'ennemi n'eût pas déployé beaucoup de forces pour cette attaque, les nôtres se retirèrent après un engagement qui ne fut soutenu que par la division de réserve, la première n'y ayant pour ainsi dire pas pris part. L'ennemi entra à Mortora, mais sans que la ville eût à souffrir de grands dommages.

Hier aucun engagement n'a eu lieu, le quartier-général principal fut porté à Trécate, puis à Novare où se trouvait le roi. Les princes sont à la tête de leurs divisions. Le général-major a concentré toutes ses forces vers le quartier-général sur le flanc droit de l'ennemi.

Quelques soldats ont pris honteusement la fuite et ont répandu l'alarme à Verceil, à Casale et dans d'autres lieux voisins. Partout les autorités locales ont montré la plus grande énergie.

Le ministre de l'intérieur,
RATTAZZI.

Une lettre de Turin, à la même date, nous donne les détails suivants sur le combat de Mortara. La brigade Cunéo, après le premier engagement, a pris honteusement la fuite, mettant à découvert la brigade des gardes, qui a été obligée de se replier.

Le duc de Savoie, qui a eu un cheval tué sous lui, a fait faire par les gardes une décharge sur la brigade qui fuyait ; elle est allée se réunir à Alexandrie : on dit que les soldats seront décimés. On s'attendait pour aujourd'hui à une grande bataille. Les bruits de trahison de la part de Ramorino prennent toujours plus de consistance. Ce qui paraît certain, c'est qu'il a laissé le brave major Manara soutenir, pendant six heures, avec 800 tirailleurs seulement, le choc de l'avant-garde autrichienne, composée de 5,000 hommes, sans envoyer un seul bataillon à son secours.

On donne pour certain qu'il sera fusillé ; son secrétaire, un nommé Pesce, qu'il a envoyé hier ici pour protester de son innocence, a été arrêté immédiatement.

Sous la date : 23 *mars*, *10 heures et demi du soir*, la *Nazione* (journal de Turin) dit : « Nous venons de recevoir par une estafette la nouvelle, que le duc de Savoie et le général Hes, à la tête des brigades Pignerolles et Savone, sont tombés sur les Autrichiens et les ont dispersés. Cette heureuse nouvelle nous est confirmée par une lettre de Verceil. »

Florence. — Le *Moniteur de Toscane* contient un décret du gouvernement florentin que nous nous empressons de faire connaître aux émigrés polonais résidant en France :

Le Gouvernement provisoire Toscan,

Considérant que dans ces moments suprêmes pour la patrie, notre premier soin doit être d'armer le pays ;

Considérant que de la célérité avec laquelle on formera une armée prête à combattre dépend le salut de la patrie ;

Considérant que, quoique chaque citoyen soit pénétré du saint devoir de se sacrifier pour la patrie, les hommes non habitués au métier des armes, pour combattre avec succès, on besoin d'être fortement appuyés par des gens disciplinés et éprouvés ;

Considérant que les exilés polonais depuis nombre d'années ont combattu généreusement et qu'ils désirent combattre pour l'indépendance et la liberté de l'Italie, dont ils attendent à bon droit un gage pour la liberté de leur malheureuse patrie.

Décrète :

1° Une légion polonaise sera immédiatement organisée sous le drapeau toscan ;

2° La légion sera forte de deux mille hommes ;

3° Son drapeau sera italien avec l'aigle blanc polonais qui sera conservé ;

4° Le commandement se fera en langue polonaise ;

5° La durée de l'engagement, pour chaque légionnaire, sera d'un an à dater du jour de l'engagement et pourra se prolonger d'une année à l'autre jusqu'à la durée de six ans.

6. Les Polonais qui se trouvent actuellement au service de la Toscane doivent être incorporés dans ladite légion, et leur nouvel engagement commencera du jour de son organisation.

7. La légion polonaise ne pourra jamais être employée contre la France.

8. Dans le cas où la guerre où l'indépendance de la Pologne se rallumerait, chaque légionnaire sera libre de porter secours à sa patrie ; il sera, toutefois, obligé de l'annoncer quinze jours d'avance.

9. Tous les officiers seront nommés par le gouvernement sur la proposition du ministre de la guerre et sur présentation du chef de la légion.

10. La solde des légionnaires jusqu'au grade de sous-officier-adjudant, sera celle qui est assignée actuellement aux régimens de *vélites* ; les officiers auront la paie assignée à ceux des régimens de ligne.

11. Tous les légionnaires acquièrent le droit de citoyen toscan ; ceux qui seront blessés ou mutilés dans la guerre de l'indépendance italienne, jouiront des mêmes avantages que les citoyens toscans.

12. Le ministre secrétaire d'Etat, pour le département de la guerre, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Florence, le 18 mars 1849.

Signé : G. MONTANELLI,
Président du gouvernement provisoire toscan.
TOMMI,
Ministre de la guerre.

—

Les journaux de Toscane et de Rome ne contiennent aucun fait important. — Dans les deux États on travaillait avec beaucoup d'activité pour être en mesure d'aider puissamment la cause de l'indépendance.

HONGRIE.

On lit dans le *Messager de Transylvanie*, d'après une correspondance de Hermanstadt, à la date du 4 mars :

« Le général autrichien Leiningen est entré en Transylvanie du côté de Banat, à la tête de plusieurs bataillons réguliers et de la milice frontière, d'une division de lanciers, d'un détachement de Croates Serezans et d'une artillerie dont fait partie une demi-batterie de fusées à la congrève. Ce renfort empêchera le corps ennemi commandé par Bem de recevoir des secours par Zam et par le comitat de Zarand. » D'après les dernières nouvelles de Kronstadt du 8 mars, le général Bem se trouverait encore à Vasarhely. »

ETATS GERMANIQUES.

Des troubles sérieux ont éclaté le 18 mars à Strelitz, capitale du Mecklenbourg, à l'occasion de la révolution de mars dernier. Le grand-duc a requis l'assistance des troupes prussiennes et un régiment de cuirassiers y est venu rétablir l'ordre.

— Avant même le vote sur la proposition de M. Welcker, le ministère de Francfort avait demandé à l'Autriche de rappeler son ministre, M. Schmerling. Cette demande a motivé une nouvelle note du ministre des affaires étrangères, Schwarzenberg, à la date du 17 mars. Le ministre autrichien y dit ;

« Vous parlez de la supposition que, par suite de la Constitution qui vient d'être donnée à l'empire d'Autriche, les provinces allemandes de cet empire ne peuvent participer à l'état fédéral allemand. C'est là précisément ce que je nie.

L'Autriche n'aurait pas pu entrer dans un état fédéré qui anéantirait le libre mouvement intérieur et l'indépendance des états particuliers. Mais une telle extrémité n'est pas nécessairement liée à la pensée de l'état fédéré. On peut s'imaginer un état fédéré avec un pouvoir central et fortement organisé, et une représentation des états particuliers siégeant à côté de lui... L'Autriche serait disposée à tout moment à entrer dans un pareil état fédéré. Le nouveau coup de main de Francfort remet de nouveau tout en question. Nous ne pouvons qu'en attendre le développement ultérieur. Quel qu'il soit, l'Autriche se trouvera à son poste. Nous espérons du patriotisme des députés autrichiens qu'ils ne quitteront pas leur poste à Francfort, aussi longtemps que les circonstances extérieures ne leur ôteront pas la possibilité d'y rester. L'Autriche ne songe pas à se détacher de l'Allemagne dans les discussions sur la Constitution future de celle-ci ; c'est donc un devoir pour tout citoyen bien pensant de défendre jusqu'à la fin les intérêts de sa patrie là où cette constitution est discutée. »

L'Assemblée nationale s'occupe maintenant de la révision de la constitution. On adopte la plupart des articles votés antérieurement sans nouvelle discussion.

— L'archiduc Jean n'a pas encore nommé un nouveau ministère. Il aurait déclaré ne vouloir le nommer ni dans un sens autrichien, ni dans un sens prussien, mais dans un sens allemand. M. Roemer, à qui la formation du ministère a été proposé, a refusée. (*Journal de Francfort.*)

— La garde nationale de Breslau est dissoute, parce que plusieurs détachemens armés ont célébré l'anniversaire de la révolution. Le commandant a protesté.

DANEMARCK.

Le gouvernement provisoire du Schlesvig ayant résigné ses fonctions, l'Assemblée des députés en a élu un autre. C'est le troisième depuis la révolution qui administra le pays au nom du pouvoir central de Francfort. Un parti voulait élire dictateur le prince d'Augustenbourg, principal moteur du différend avec le Danemark, mais l'Assemblée a rejeté cette proposition.

— Le roi de Danemark est parti le 21 mars d'Helsingor, à bord d'un bateau à vapeur pour l'île d'Alsen, afin de se mettre à la tête de l'armée. D'après les dernières déclarations, le gouvernement danois appuyé par les grandes puissances de l'Europe, est décidée à maintenir ses droits à la possession intégrale du duché de Schlesvig.

— On confirme la nouvelle qu'un corps prussien de 20,000 hommes se concentre sur les frontières du Mecklenbourg. Le quartier-général du général Hirschfeld sera à Gerleberg.

ESPAGNE.

Madrid, 21 *mars*. — *Bourse de Madrid du 21 mars.* — 3 p. 0/0, 21 7/8 papier (après la bourse, 23 11/16 3/4 argent) ; 5 p. 0/0, 10,58 papier (après la bourse, 10 1/2 argent) ; dette sans intérêt, 3 7/8 papier (après la bourse, 3 3/4 argent) ; coupons, 6 1/4 ; billets du trésor, 64 ; banque de Saint Ferdinand, 54 papier.

Changes : Paris, 5 fr. 22 c. ; Londres, 49 95.

— La chambre des députés n'a pas tenu séance aujourd'hui. M. Mayans, président de la chambre, s'étant fatigué à attendre les députés qui n'arrivaient pas à l'heure ordinaire des séances, a déclaré que la chambre n'étant pas en nombre, ne siégerait pas. Demain sera reprise la discussion sur les banques.

— La guerre entre l'Autriche et le Piémont inspire à la bourse des inquiétudes qui, donnant de la faiblesse aux fonds publics, ont rendu les spéculateurs plus réservés. Depuis la complication des affaires d'Italie, on parle moins du projet

d'inte rvention en Italie.

TURQUIE.

On écrit de Galacz, le 8 mars :

« Les Russes se disposent à quitter la Transylvanie et ils vendent une partie de leurs magasins en Moldavie, ce qui annoncerait leur départ prochain même des principautés. »

(Gazette d'Augsbourg.)

NOUVELLES DIVERSES.

Le 1er conseil de guerre, présidé par M. de Lisleferme colonel du 7e léger, a prononcé son jugement dans l'affaire du capitaine Timon et six autres accusés, relativement à l'insurrection de juin.

Parmi les accusés figurent trois frères:

1° Pierre-François Rogé, sculpteur en bois, porte-drapeau de la 8e légion ; Me Crenon, défenseur;

2° Louis Sirot, ferblantier, lieutenant de la 7e légion, Me Léon Brot, défenseur;

3° Norbert Seigneurgens-Morel, fabricant de bas ; Me Robert Dumesnil;

4° Cyprien-Casimir Seigneurgens-Martel; ces trois accusés sont contumaces.

Timon, piqueur de pavage, capitaine de la 8e légion; Lamy, ex-sergent-major de la même légion, et Zacharie Seigneurgens aîné, bonnetier.

M. le commandant Delattre a soutenu l'accusation contre Rogé, Sirot, Timon, Lamy et Seigneurgens (Zacharie); il s'en est rapporté à la sagesse du conseil à l'égard de Seigneurgens-Martel et Seigneurgens-Morel.

Le conseil, après une longue délibération, a condamné Timon, Lamy, Zacharie Seigneurgens à la peine de 20 ans de détention ; Rogé à cinq années de la même peine, et Sirot à une année d'emprisonnement.

— On lit dans la *Réforme* :

« Aux neuf polices signalées par le journal le *Peuple* il faut ajouter celle de Radetzki, dont l'influence paraît toute puissante à Lyon.

» Un réfugié allemand, M. Willich, ex-officier en Prusse, compagnon d'armes de Hecker et de Struve dans la révolution de Bade, ayant quitté Besançon avec une faible colonne de réfugiés allemands, vint dernièrement à Lyon. Il y convoqua des réunions uniquement destinées à organiser une légion de volontaires pour secourir l'Italie. Mais la police du citoyen Louis Bonaparte ne pouvait tolérer que des patriotes allemands et français allassent verser leur sang pour l'indépendance italienne. La police de Radetzki à Lyon ayant dénoncé M. Willich au citoyen Faucher, celui-ci s'est empressé de faire jeter M. Willich en prison. Aujourd'hui ce patriote allemand, prévenu du crime d'avoir voulu porter secours aux patriotes italiens, gémit dans les prisons de la République française.. »

— La mort si rapide de M. Blin de Bourdon avait donné lieu au bruit répandu à l'Assemblée qu'il avait succombé à une attaque du choléra. Nous nous empressons, dit l'*Opinion Publique*, de démentir cette circonstance ; la gastrite aiguë qui a emporté M. Blin de Bourdon était très caractérisée.

— Les entrepreneurs de menuiserie du département de la Seine, convoqués en assemblée extraordinaire par la chambre syndicale, ont consacré par un vote à l'unanimité, le maintien de la durée de la journée à dix heures.

Départements. — Le conseil municipal de Reims, par une délibération toute récente, vient de décider que la statue du maréchal Drouet, comte d'Erlon, serait érigée sur la place de la Couture. Une commission de six membres a a été nommée à cet effet ; les travaux préparatoires seront commencés aussitôt après la foire de Pâques.

(Industriel de Reims.)

— Les journaux d'Alger nous apportent de tristes détails sur une violente tempête qui a duré plusieurs jours, et qui a semé des débris sur tout le littoral de nos possessions d'Afrique. Le coup de vent a été si fort à Oran que le quai a été dépavé, les routes défoncées, le fort de la Monna endommagé.

Voici la liste des sinistres de cette ville :

Le brick français, le *Béarnais*, chargé de vins a défoncé; l'*Indépendant*, même chargement, ces deux navires ont sombré ; le brick, le jeune *Victor*, le *Typhis*, l'*Eugénie*, l'Autrichien *Arriccando*, le bâteau *Malrouck* et la *Sainte-Vierge* sont échoués. Ces quatre navires ont tenu un bon mouillage à Bone, à Oran ; sept balancelles espagnoles ont été jetées à la côte, à Arzew; quatre bricks espagnols et quatre navires français ont été brisés sur la plage. On n'a retrouvé jusqu'ici que les cadavres de six matelots français et de sept pêcheurs espagnols.

— Le 22 mars, la ville de Marseille était en émoi, la population était dans une profonde anxiété. Il était question d'une révolte des insurgés de juin, détenus au château d'If. Les autorités et deux cents hommes de ligne s'y étaient transportés.

L'autorité a trouvé les détenus en proie à une violente exaltation, prêts à se défendre avec des barres de fer enlevées aux portes des prisons, et des pierres; ce n'est qu'après de longs pourparlers que les plus compromis ont consenti à comparaître devant les magistrats. Le préfet n'a rien voulu écouter avant une sommation. Il paraît que cette révolte a été occasionné par les ordres plus que sévères du commandant, qui leur interdisaient toute communication avec leurs familles. Le *Journal des Debats*, qui n'est pas suspecté d'indulgence en leur faveur, ajoute :

« Il est vrai que leur situation est des plus malheureuses; il a été constaté que la plupart sont à peine couverts, et cet état de choses doit faire regretter qu'ils subissent une prison préventive aussi longue. L'événement qui vient de se produire démontre la nécessité de hâter l'heure du jugement, qui, en punissant les coupables, rendra à la liberté et à leur famille ceux d'entre eux qui n'auraient été qu'égarés, ou qui même seraient reconnus innocens. Le *Rhamsès* a ramené en ville, dans l'après-midi, les autorités et les troupes qui les avaient accompagnées. »

Etranger. — On lit dans le *Staats-Courant*, journal de Hollande :

« Des lettres reçues des Etats romains mandent que, par suite de la rareté du numéraire, toutes les transactions commerciales se paient avec des billets de banque de Rome. »

— En 1800 les diocèses et vicariats apostoliques en Chine étaient au nombre de 6, il y en avait 10 en 1844 et 16 en 1848. A cette dernière époque, le nombre des chrétiens chinois était d'environ 215,000 ; on comptait 136 prêtres indigènes, 84 missionnaires européens, 14 colléges et séminaires, 326 églises et chapelles.

— On nous écrit de Palerme, 15 mars : On se prépare à faire une vigoureuse résistance au roi Ferdinand de Naples. Le vote de la levée en masse par la chambre dans sa séance du 9 a été reçu par la population avec enthousiasme. Les amiraux de France et d'Angleterre avec leurs suites étaient présents.

— M. Ellis, représentant de la Grande-Bretagne, dans les conférences sur l'indépendance de l'Italie qui doivent s'ouvrir à Bruxelles, avait demandé un congé à son gouvernement; ce congé vient de lui être refusé. Lord Palmerston lui a témoigné le désir de le voir rester à son poste.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 27 mars 1849.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet du budget du ministère des travaux publics.

MM. GLAIS-BIZOIN, STOURM et LACROSSE échangent quelques explications sur le vote supprimant toute espèce de crédit pour le port de Perros.

La discussion s'ouvre sur la seconde partie du chapitre comprenant les crédits demandés pour travaux extraordinaires.

M. MORLAT demande quelques explications à M. le ministre des travaux publics, à propos du port du Havre.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, répond que des travaux importants sont rendus nécessaires pour défendre le port du Havre contre la violence des vents. Il combat la réduction de 300,000 fr. que propose la commission.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la réduction de 150,000 fr. proposée par la commission sur les travaux extraordinaires au port de Marseille. Cette réduction est adoptée.

Le Havre, réduction : 300,000 fr. — Adopté.

Bordeaux, réduction : 100,000 fr.

M. HOVIN TRANCHÈRE trouve excellent le principe des économies posé par la commission, mais il ne faut pas pousser ce principe jusqu'à l'absurde. Le port de Bordeaux attend avec impatience des améliorations indispensables. Si le chiffre de la commission était adopté, il faudrait encore ajourner les réparations qui nécessiteraient plus tard une dépense considérable.

M. STOURM déclare que la commission consent à baisser la réduction à 50,000 fr. — Adopté.

Dunkerque, id., 100,000 fr. — Adopté.

Boulogne, id., 50,000 fr. — Adodté.

Fécamp, id., 50,000 fr. — Adopté.

Dieppe, id., 25,000 fr.

Cette réduction, combattue par MM. Crémieux et Lacrosse, est également adoptée.

Canal maritime de Caen, réduction proposée de 500,000 francs.

MM. Person, Besnard, Douesnel, Deslongrais et Thomine-Desmazures, proposent de reporter au chiffre de 550,000 fr. proposé par le gouvernement, l'allocation affectée au canal maritime de Caen à la mer, réduit par la commission à 50,000 fr.

M. PERSON développe son amendement.

M. STOURM le combat et soutient le chiffre de la commission.

M. BESNARD s'étonne de la persistance que met la commission à opérer des économies dangereuses, et insiste sur l'utilité et l'urgence des travaux qui s'exécutent à Caen.

M. STOURM défend les conclusions de la commission.

L'amendement de MM. Besnard, Deslongrais, Thomine Desmasures, etc., est rejeté; le chiffre de la réduction proposé par la commission, est adopté.

Graville, réduction proposée, 300,000 fr.

MM. Desessarts, Perrée, Havin et quelques autres membres ont présenté un amendement tendant à reporter au chiffre de 400,000 fr., l'allocation réduite par la commission à 100,000 fr.

M. LACROSSE combat également la réduction.

M. STOURM. La commission consent à diminuer de 100,000 fr. la réduction qu'elle propose.

M. LE PRÉSIDENT, met aux voix le chiffre de 200,000 fr. proposé par la commission.

La réduction est adoptée.

Les réductions suivantes sont adoptées sans discussion.

Morlaix, 50,000 fr.; Port-Launay, 25,000 fr.; l'Orient, 50,000 fr.; La Rochelle, 24,000 fr.; les Sables-d'Olonne, 100,000 fr.

Sur le crédit demandé pour le port de l'île Rousse (Loire), la réduction proposée est de 50,000 fr.

Cette réduction est adoptée.

Saint-Nazaire, réduction propoéée, 350,000 fr.

Cette réduction est également adoptée.

Saint-Malo, réduction proposée, 150,000 fr. — Adopté.

Calais, id., 50,000 fr. — Adopté.

Trépert, id., 35,000 fr. — Adopté.

Saint-Valery, id., 25,000 fr. — Adopté.

Saint-Waast, réduction proposée, 25,000 fr. — Adopté.

Audierne, idem, 20,000 fr. — Adopté.

Ile-de-Ré, idem, 20,000 fr. — Adopté.

Tonnay-Charente, idem, 40,000 fr. — Adopté.

Pointe-de-Grave, idem, 25,000 fr. — Adopté.

Canal de Bouc, réduction proposée, 50,000 fr. — Adopté.

Honfleur, idem, 80,000 fr. — Adopté.

L'Assemblée adopte ensuite le chapitre 14 dans son ensemble.

Chap. 15. — Dessèchements et irrigations, crédit demandé, 800,000 fr.

Réduction proposée par la commission, 400,000 fr.

M. VIVIEN s'élève vivement contre la réduction proposée par la commission.

M. LACROSSE, appuyé de quelques faits, reproduit les considérations développées par M. Vivien.

M. DEZEIMEEIS soutient la réduction proposée par la commission.

M. V. LEFRANC repousse la réduction.

M. EMMERY propose d'imputer la réduction de 400,000 fr., proposée à ce chapitre par la commission, sur le personnel des ingénieurs employés à cette nature de travaux.

M. STOURM combat la proposition de M. Emmery.

Après un débat confus. auquel prennent part MM. Beaumont (de la Somme), Dezeimris, Alexandre Martin, Stourm et Aylies, la réduction de la commission est adoptée.

L'Assemblée adopte le chapitre 15 dans son ensemble.

Chap. 16. Réparations de dommages causés par les inondations, 1,000,000 fr. — Adopté.

La discussion du budget est reprise.

Chap. 17 Etablissements de grandes lignes de chemins de fer et frais d'étude. Le gouvernement demande une somme de 88,700,000 fr., sur laquelle la commission propose une réduction de 19,025,000 fr.

M. DARU. Les réductions que propose la commission me paraissent à la fois impolitique et mauvaises.

Malgré les nombreuses suppressions que l'Assemblée a votées, je ne veux pas penser qu'elle soit systématiquement hostile aux travaux publics. (Mouvements divers.)

Tous ceux qui ont été témoins de la faveur avec laquelle le pays accueille les voies nouvelles de communication, les chemins de fer, savent combien ce sentiment est vif. La commission est économe, elle a raison ; mais il faut peser ses économies.

Il s'agit, en effet, de savoir si la réduction proposée est réelle, si elle ne sera pas plus tard transformée en un accroissement de dépenses. Eh bien ! je dis que les économies prétendues que l'on vous propose sur les chemins de fer, alourdiront plus tard les charges du trésor.

Pour le chemin de Tours à Nantes, le gouvernement demande 5 millions ; la commission n'accorde que 2 millions et demi.

De même pour le chemin de Tours à Bordeaux, le gouvernement demande 5 millions; la commission n'accorde que 2 millions et demi. Sont-ce là des économies réelles?

Sur la ligne de Nantes le résultat immédiat de la réduction proposée sera la suppression complète des travaux entre Angers et Nantes.

Quelles en seront les conséquences financières? L'Etat a avec une compagnie un traité qui l'oblige à livrer le chemin au 1er janvier 1850, et s'il n'exécute pas ce contrat, il est tenu de payer à la compagnie un intérêt de 4 pour cent de toutes les sommes qu'elle aura dépensées ou engagées. Ces sommes s'élèvent en ce moment à 12 millions. Ce sera donc une somme de 500,000 fr. à payer pour intérêt à partir du 1er janvier 1850, si le chemin de fer n'est pas livré à la compagnie.

M. STOURM. Si M. Daru voulait me permettre une observation. Il ne me sera pas possible de répondre si l'honorable orateur passe ainsi en revue tous les chemins de fer. (Bruit. Il vaudrait mieux discuter séparément chaque article.

M. DARU. Que l'honorable rapporteur ne s'effraie pas, je n'ai pas l'intention de passer en revue chaque ligne de chemin de fer, je ne citerai qu'un ou deux exemples, j'arriverai promptement à généraliser mes observations.

Je disais que la suspension des travaux entre Angers et Nantes devient inévitable si, comme le propose la commission, le crédit est réduit à 2 millions 500 mille francs, c'est-à-dire de moitié.

J'ajoute que cette suspension obligerait le gouvernement à payer à la compagnie adjudicataire, à la date du 1er janvier 1850, une somme de 500 mille francs pour intérêt de son capital engagé et dépensé.

Et maintenant, faites le calcul des indemnités à payer aux entrepreneurs pour travaux suspendus, ajoutez-y les 500,000 fr., vous verrez que vous arriverez à une perte totale de beaucoup supérieure aux 2,500,000 fr. que vous voulez économiser. (Très-bien.)

Mais, ce n'est pas tout, jetez un regard sur l'avenir. Au bout d'un temps donné, dans quarante ou cinquante ans, ce chemin doit faire retour à l'Etat qui profitera des dépenses qu'aura faites la compagnie. Retarder d'un an, de deux ans la livraison du chemin à la compagnie, c'est ajourner d'autant la rentrée dans le domaine de l'Etat d'une ligne qui représentera alors une valeur de près de 400 millions.

Je suis donc autorisé à vous dire : Votez les cinq millions demandés par le gouvernement, car la réduction de la commission ne serait qu'une économie mal entendue.

Enfin, indépendamment des objections financières qui précèdent, songez bien à l'intérêt du public, qui attend avec impatience la mise en exploitation de ces chemins.

Je le demande, messieurs, sont-ce là de véritables économies? Evidemment non.

La question financière me paraît donc mal posée par la cammission. Depuis cinq ou ans, le gouvernement à entrepris un réseau de chemins de fer se rattachant tous à Paris. Une somme de 800 millions a été jugée nécessaire à l'accomplissement de ces grands et utiles travaux; sur cette somme, 450 millions ont déjà été dépensés, et l'achèvement de ce réseau réclame encore une somme de 350 millions.

Il est évident que le gouvernement ne peut se procurer cette somme complémentaire que par des emprunts. Il est bien entendu aujourd'hui que les travaux extraordinaires ne peuvent pas se payer avec nos recettes ordinaires ; cela est connu, et cela se présente partout, chez toutes les nations qui ont entrepris de grands travaux.

En Angleterre, en Amérique on vend du temps ; on dispose sous forme de concessions séculaires de ce capital qui n'est rien dans les mains du gouvernement. Nous, nous aimons mieux créer des rentes, mais partout, sous une forme ou sous une autre, on fait donc des emprunts qui pèsent sur les générations suivantes, et cela est juste puisque ce sont elles qui sont appelées à jouir de nos travaux.

Il faudra donc emprunter pour achever nos lignes de chemins de fer. Eh bien! que propose la commission? Le gouvernement demande à dépenser 90 millions par an, c'est-à-ve qu'il veut achever le réseau dans cinq ans, tandis que avec le système de réductions de la commission il faudrait sept ans pour l'achever.

La commission ne fait pas d'économie, elle ne fait que reporter les dépenses tout en grevant l'Etat. C'est là un système anti-économique.

La pensée de la commission n'est pas seulement mauvaise sous le rapport de l'économie, elle est dangereuse, elle est impolitique.

Il y a pour 80 millions de travaux adjugés et commencés sur les différentes lignes ; si ces travaux restent suspendus pendant plusieurs années, il en résultera une perte immense pour l'Etat ; car l'action du temps détériorera et ruinera les ouvrages commencés.

Pour inspirer confiance, messieurs, il ne suffit pas de venir dire à cette tribune, comme l'a fait dernièrement M. le ministre des finances, que l'on a confiance soi-même. Il faut prouver la confiance, non par des paroles, mais par des actes.

Le devoir de tout gouvernement, et surtout en France où l'on s'en remet plus qu'ailleurs à l'initiative et aux lumières du gouvernement, c'est de ne jamais abandonner cette initiative, c'est de ne pas reculer. Sinon, les capitalistes reculent comme le gouvernement et quelquefois plus loin que lui.

Après 1815, nous avons vu quelque chose d'analogue à ce qu'on vous propose de faire; les canaux, c'est-à-dire les chemins de fer de cette époque, furent abandonnés; les monuments restèrent inachevés; et rien n'était plus triste que de voir ces amas de pierres qui semblaient être là pour étaler aux yeux de tous le spectacle de nos malheurs. Eh bien. je vous le demande, est-il habile d'agir de la même façon aujourd'hui? Est-il habile de donner un tel spectacle aux populations? (Mouvements divers.)

Après 1830, messieurs, alors que le gouvernement, lui aussi, sortait d'une crise, il n'a pas hésité à allouer 100 mille f. aux travaux publics, et pourtant le langage de M. Laffite n'était pas aussi rassurant que celui de l'honorable M. Passy. Tout le monde vous dira que cette mesure a été le signal de la reprise des affaires privées. Agissez de la même manière puisque ce système a réussi.

J'aborde maintenant la question à son point de vue le plus politique. (Ecoutez! écoutez!)

Voulez-vous raffermir la société? prévenez les agglomérations des ouvriers dans les grands centres de population; dispersez-les dans des travaux utiles quand vous en avez le moyen. Eh bien! les chemins de fer, je ne crains pas de le dire, sont un moyen providentiel d'arriver à ce résultat.

Les réductions qui vous sont proposées par la commission vous conduiraient à réduire de plus du quart les ouvriers employés aux travaux de chemin de fer. Dans des circonstances normales, cette manière de procéder serait imprudente.

Une voix. — Et inhumaine.

M. NAPOLÉON DARU. Si l'on adopte les réductions de la commission, il est facile de prévoir ce qui arrivera. Tous les ouvriers renvoyés reviendront dans les grands centres de population.

Ils iront dans les villes pour deux raisons : la première, parce que généralement ils en sortent : la seconde, parce qu'ils espèrent toujours gagner dans les villes un salaire plus élevé.

Ainsi, le jour où le gouvernement prononcera la dissolution des ateliers, le plus grand nombre des ouvriers viendra à Paris.

M. DE LAMENNAIS. Et quand ces travaux seront finis, comment ferez-vous?

M. N. DARU. Il existe dans les divers arrondissemens de Paris 22,000 ouvriers qui demandent du travail au gouvernement et qui sont prêts à marcher où il faudra les envoyer.

Eh bien ! ce serait une faute de ne pas les disperser en accédant à leur demande, en désencombrant Paris.

Mais non-seulement vous ne le faites pas, vous faites le contraire. Au lieu de raffermir vos institutions, vous les exposez à un danger toujours menaçant. Vos plus détestables ennemis ne vous donneraient pas un autre conseil que celui-là. (Très-bien ! très-bien !)

Et cependant, quand tous ces ouvriers seront revenus dans les villes et qu'ils seront là souffrans, il faudra pourtant bien songer à aviser. M. le rapporteur nous dit, il est vrai, que nous entrons dans la belle saison ; à la bonne heure, mais la belle saison n'est pas éternelle.

Il y a dans ce moment-ci une tendance des capitaux à reparaître, tendance de la consommation à s'élargir, mais cette tendance est encore timide et elle sera bien vite découragée si vous l'effrayez.

L'orateur se résume et supplie l'Assemblée de ne pas adopter le système de la commission.

On reprend la discussion sur le budget des travaux publice.

M. STOURM, rapporteur. Il est fâcheux que l'honorable préopinant n'ait pas exposé plus tôt les observations qu'il vient de présenter, car ses bons conseils peuvent s'appliquer à tous les chapitres du budget que nous discutons en ce moment. La question posée est celle-ci : les ouvriers sont un danger, il faut les ménager; je puis à cet égard rassurer l'Assemblée.

L'orateur s'attache à démontrer que les réductions demandées par la commission ne portent que sur des sections dont les travaux sont trop peu avancés pour que l'exploitation puisse en avoir lieu de longtemps.

M. LACROSSE. Vous avez entendu des paroles dont je viens de prendre acte. Vous avez entendu l'honorable rapporteur dire que la commission s'était préoccupée de l'insuffisance de certains crédits. La commission aurait donc pu ne pas combattre comme elle l'a fait les demandes de crédits du gouvernement.

Je n'ajouterai rien aux considérations générales présentées par M. Daru dans son savant discours; je n'ai qu'à me joindre à lui.

M. le ministre ajoute quelques observations.

La séance est levée à six heures.

COURS ET TRIBUNAUX.

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 26 mars.

Plusieurs témoins nouveaux sont arrivés à Bourges, parmi lesquels nous avons vu MM. Garnier-Pagès, Marie et Pagnerre.

A onze heures moins un quart l'audience est reprise.

VILLAIN déclare renoncer à l'audition des témoins à décharge assignés à sa requête qui ne se sont pas présentés.

M. LE PRÉSIDENT fait venir les divers témoins qui sont présents.

M. HOVYN, lieutenant-colonel de la 3e légion, a averti M. le général Courtais que des gardes nationaux de province et d'autres citoyens en très grand nombre encombraient la place Vendôme. M. Courtais lui répondit que toutes ses dispositions étaient prises, et il lui fit part de ces dispositions.

Le témoin raconte ensuite les scènes qui se sont passées au commencement de mars au journal la *Presse*. L'énergie du général Courtais et les paroles qu'il a prononcées ont réussi à dissiper les rassemblements effrayants.

Le témoin rend compte en outre de la courageuse conduite de M. Courtais lorsque le général Petit, enlevé de l'hôtel des Invalides par une foule furieuse, allait être jeté à l'eau. Il est parvenu à calmer tous les esprits et à rétablir le général Petit dans son commandement.

Arrivant aux faits du 15 mai, M. Hovyn dit que M. Perrée, représentant et maire du 3e arrondissement, avait donné l'ordre de remettre la baïonnette dans le fourreau.

M. FAVREL, colonel de la 5e légion, a assisté à la conférence des colonels du 14 mai, à l'état-major, et déclare que les colonels devaient disposer de leur bataillon suivant que les circonstances l'exigeraient, ainsi que le disait une lettre.

M. LE PRÉSIDENT : C'est que M. de Tracy a déclaré qu'il attendait de nouveaux ordres.

LE TÉMOIN : La mémoire de M. de Tracy l'a mal servi sans doute.

M. LE PRÉSIDENT : Mais il n'est pas le seul.

LE TÉMOIN : Alors, mes collègues se trompent. Depuis la révolution, les colonels avaient l'habitude d'agir suivant leurs inspirations.

M. le procureur général BAROCHE : Vous venez de parler d'une lettre d'après laquelle vous dites que les colonels devaient agir suivant que les circonstances l'exigeraient. Il s'agit sans doute de la circulaire dont on a souvent parlé ; il n'y a pas dans la circulaire ce que vous venez de nous dire.

LE TÉMOIN : Je vous demande pardon.

Et retirant de sa poche la lettre qui lui a été adressée le 14 de l'état-major comme aux autres colonels, le témoin lit cette lettre, où il est dit que la réserve de 200 hommes devra être portée à mille hommes, et que ces mille hommes devront être tenus à disposition par un chef de bataillon pour agir suivant les instructions que les circonstances nécessiteront. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT : Quelle devait être la position de la première légion?

LE TÉMOIN : Autant que ma mémoire peut me servir, je crois que la première devait rester aux Champs Elysées; elle n'avait pas besoin d'aller barrer le pont d'avance, tant que les circonstances ne l'exigeaient pas. (Nouveau mouvement.)

M. DAUPHIN, colonel de la 7e légion. Les quatre premières légions ont reçu, dans la conférence du 14 au soir, l'ordre d'occuper, dès le lendemain matin, les points qui leur furent indiqués et notamment pour la 1re légion la place de la Concorde. Le 15, à 2 heures, je reçus verbalement, par un garde national à cheval, envoyé par le lieutenant Pellier, l'ordre de battre le rappel.

M. GUINARD demande à préciser le but de la réunion du 14, et affirme de nouveau que c'était de déterminer quel devait être l'emploi des 1,000 hommes qui étaient commandés dans chaque légion.

M. MARIE, avocat, représentant du Peuple, ancien membre du gouvernement provisoire. Je connais le général Courtais depuis longtemps; j'étais avec lui dans l'ancienne chambre, où il appartenait au parti radical. Ses idées étaient des idées de progrès et de réforme, mais des idées empreintes de modération.

Le gouvernement provisoire le choisit pour commander la garde nationale, parce qu'elle avait en lui une confiance dont, je dois le dire, je pense encore qu'il n'a jamais démérité.

Toutes les fois que le gouvernement provisoire a été en danger, notamment dans les journées de mars et d'avril, le général Courtais a donné au gouvernement provisoire des preuves d'activité.

Nous voulions maintenir la République, mais nous ne voulions la République qu'autant qu'elle se rattacherait aux idées d'ordre et de liberté. C'est dans ce sens aussi que le général Courtais la voulait, et nous l'avons toujours trouvé pour second dans toutes les mesures que nous avons cru devoir prendre.

Le témoin raconte encore que veille du 15 mai la commission exécutive s'était entendue avec le général Courtais et le général Tempoure, pour les mesures à prendre pour le lendemain, et il donne à ce sujet sur l'envahissement quelques détails déjà connus.

M. le procureur-général BAROCHE. Quel est le sentiment de M. Marie sur les journées du 17 mars et du 16 avril, et sur la part qu'y a prise l'accusé Blanqui?

M. MARIE. Nous avons toujours regardé ces journées comme menaçantes pour le gouvernement provisoire. Je dois dire que MM. Cabet, Barbès et Sobrier avaient pris parti pour le gouvernement provisoire. Quant à M. Blanqui et à son club, il nous étaient signalés comme l'âme des manifestations dirigées contre le gouvernement.

M. l'avocat général DE ROYER. Savez-vous quelque chose de Villain à propos de ces deux journées?

M. MARIE. Non.

La séance continue au départ du courrier.

Bulletin de la Bourse du 27 mars.

La grande préoccupation de la bourse est toujours les opérations militaires qui ont lieu en Italie entre les Piémontais et les Autrichiens. Il semble que l'on soit sur le théâtre même de la guerre. On parle d'intervention, les fonds montent; on assure que 12,000 Autrichiens ont mis bas les armes, les rentes baissent; on dit que ce bruit est faux, nouvelle hausse; autre bruit, nouvelle baisse et ainsi de suite.

En résumé, après avoir monté, les fonds ont baissé, mais sont restés à des cours un peu plus élevés qu'hier.

Le 5 0/0 a débuté à 84 90, a fait 85 80 au plus haut, 84 30 au plus bas, et reste à 84 60. Fin courant, il a fait 86 fr. au plus haut, 84 60 au plus bas, et reste à 84 80. Les primes ont varié fin courant dont 2 de 88 à 87, dont 1 de 86 25 à 85 20, et dont 50 de 87 à 85 75, et fin prochain, dont 1 de 90 à 89, et dont 50 de 91 50 à 91.

Le 3 0/0 a débuté à 54 30, a fait 54 50 au plus haut, 53 60 au plus bas et reste à 53 75. Fin courant, il a fait 55 au plus haut, 53 65 au plus bas et reste à 55 75. Les primes dont 1 fin prochain de 58 à 56 50.

Les actions de la Banque ont varié de 23 25 à 22 95 (dernier cours).

Les chemins de fer ont été négociés au comptant. Le Saint-Germain de 430 à 420, le Versailles (rive droite) de 235 à 230, la rive gauche de 195 à 180, l'Orléans de 845 à 842 50, le Rouen de 535 à 532 50, le Havre de 285 à 280, le Marseille de 230 à 220, le Bâle à 107 50, le Bordeaux à 410, le Nord de 455 à 448 75, le Strasbourg de 367 50 à 370, le Nantes de 335 à 332 50, et le Dieppe à 180.

On a enfin coté les certificats de Lyon à 85 fr., le 5 0/0 romain à 67 1/2, le 5 0/0 belge 1840 et 1842 à 89, les obligations d'Orléans, nouvelle émission, à 910, de la ville à 1,185 et 1,190, et les 4 canaux, de jouissance à 60, de la Vieille-Montagne de 2,650 à 2,700, du Stolberg à 600, et des mines de la Loire à 280.

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGÈNE CARPENTIER.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.